

Modification simplifiée n°2 du PLU de Cucuron
Examen au cas par cas ad hoc

ANNEXE 3

Notice d'auto-évaluation

Analyse des incidences :

2-1 Incidences sur le patrimoine et le paysage

La modification simplifiée procède au renforcement de la protection réglementaire des murets du fossé de la Couaste pour préserver un élément de patrimoine historique, hydraulique et agricole.

S'inscrivant dans une démarche plus globale, elle contribuera à l'objectif de sensibilisation, de préservation et de valorisation du patrimoine communal et de ses qualités paysagères.

2-2 Incidences sur la biodiversité

Les murets de pierre sèche peuvent constituer un habitat potentiel pour plusieurs espèces d'animaux à enjeu, en particulier des insectes et des reptiles.

La protection des murets est donc favorable à la conservation de leurs potentialités écologiques.

2-3 Incidences sur les risques naturels

Historiquement, l'emmurement du lit du fossé de la Couaste constitue un aménagement hydraulique destiné à canaliser les crues du ruisseau

La protection des murets est donc favorable à la gestion du risque d'inondation.

Conclusion :

En conséquence, la modification simplifiée n°2 du PLU de Cucuron n'est pas susceptible d'avoir une incidence significative sur l'environnement ni d'affecter significativement un site Natura 2000.